
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Chargeant Monsieur John IGUE Ministre
de l'Industrie des Petites et Moyennes
Entreprises l'Intérim de Monsieur Abdoulaye
BIO TCHANE Ministre des Finances
pour compter du 20 février 1999.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT ,

- VU : La Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin
- VU : La Proclamation le 1^{er} Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des Résultats définitifs de l'élection Présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU : Le Décret N° 98-280 du 12 Juillet 1998, portant composition du Gouvernement ;

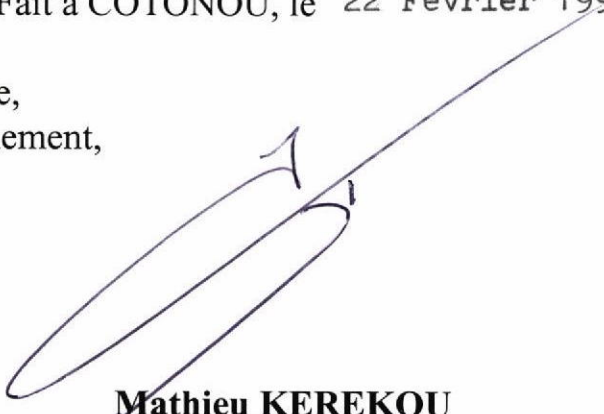
DECRETE

ARTICLE 1^{ER} : Pour compter du 20 février 1999, Monsieur John IGUE, Ministre de l'Industrie des Petites et Moyennes Entreprises est chargé de l'intérim du Ministre des Finances pendant l'absence de Monsieur Abdoulaye BIO TCHANE.

ARTICLE 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 22 Février 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MF 4 MENRS 4
MPREPE 4 - SGG 4 Autres Ministères 16 - Départements 6 - JORB 1.